

Saint-Mandé, le 13 novembre 2014

CONTACTS PRESSE

Sophie Couturier
01 43 98 83 05
06 85 31 34 90
sophie.couturier@ign.fr

Corinne Waechter
01 43 98 83 12
06 45 37 45 73
corinne.waechter@ign.fr

ign.fr - geoportail.gouv.fr

**L'IGN remet son « *Cahier des acteurs des ateliers de l'IGN* »
pour un nouveau géo-service public numérique
à Axelle Lemaire, Secrétaire d'Etat au Numérique**

Entre les mois de mai et juillet 2014, l'IGN a organisé un cycle de rencontres, « les Ateliers de l'IGN », afin d'aborder entre acteurs publics et membres de la société civile, les questions majeures liées aux données géographiques. Objectif, définir une vision partagée de ce que pourrait être *la géolocalisation au service de la société et des politiques publiques* ; tracer la feuille de route d'un nouveau géo-service public numérique. Cette vision ambitieuse, est aujourd'hui éditée dans le « *Cahier des acteurs des Ateliers de l'IGN 2014* » remis le 13 novembre à Axelle Lemaire, Secrétaire d'Etat au Numérique.

L'essor du numérique et des technologies mobiles place l'information géographique au centre des mutations administratives, sociales, environnementales et économiques. Dans cette optique, l'Etat doit adapter ses services publics pour optimiser son action.

À l'issue des ateliers de l'IGN, neuf propositions ont émergé des réflexions :

1. Etablir une stratégie nationale de gouvernance des données géoréférencées.

Faciliter l'accès à des données structurées qui soient utiles à l'ensemble des acteurs de la filière (collectivité, Etat, société civile) et stimuler l'écosystème numérique français.

2. Mettre en place les outils pour un partage et un croisement des données géoréférencées.

Standardiser l'utilisation de référentiels / socles de données pivots universels qui soient superposables et interopérables.

3. Mettre en place un modèle économique efficace pour des données géographiques pivots ouvertes.

Etendre une utilisation libre de données géographiques qui soit encadrée juridiquement pour garantir la valeur des données, en encourageant la création de services innovants.

4. Construire des synergies entre les acteurs publics et privés et les citoyens.

Accélérer la mise en place de partenariats transversaux collaboratifs entre l'administration publique nationale et territoriale, les entreprises et les citoyens.

5. Développer l'industrie numérique française à partir des données géographiques.

Faciliter les transferts d'ingénierie à tous les échelons du territoire et développer la création d'entités créatrices d'innovation (incubateurs, ...) à partir de données publiques géoréférencées.

6. Multiplier les collaborations à l'échelon européen en matière de données géographiques.

Participer à la mise en place d'un écosystème numérique européen en renforçant la réflexion autour de l'Open Data et de l'information géoréférencée.

7. Renforcer la coopération de l'IGN avec les opérateurs de l'Etat et les collectivités locales.

Consolider l'analyse des besoins des opérateurs publics et des collectivités en matière d'informations géoréférencées pour structurer la production de données, renforcer les liens entre les opérateurs de l'Etat et optimiser l'action publique territoriale.

8. Mieux affirmer et développer le rôle de l'IGN.

Positionner l'IGN comme instrument de la gouvernance de l'Etat, coordinateur et accompagnateur des acteurs publics et privés pour alimenter la mutation des services publics.

9. Mettre en place un géo-service public numérique

Moderniser les services publics fondés sur des données liées aux territoires, en créant le cadre permettant de bénéficier de toutes les avancées du numérique



À propos de l'IGN

L'IGN a pour vocation de décrire la surface du territoire national et l'occupation de son sol, d'élaborer et de mettre à jour l'inventaire permanent des ressources forestières nationales. Il produit toutes les représentations appropriées des données rassemblées, les diffuse et les archive. Il contribue ainsi à l'aménagement du territoire, au développement durable et à la protection de l'environnement, à la défense et à la sécurité nationale, à la prévention des risques, au développement de l'information géographique et à la politique forestière en France et à l'international.

L'Institut national de l'information géographique et forestière est placé sous la double tutelle de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.